

# Avenant aux dispositions générales du contrat valant note<sup>(1)</sup> d'information



Attention, cet avenant doit impérativement être retourné accompagné  
du bulletin d'opération traditionnel avant le 30 Septembre 2019, 11h15.

Conseiller.....Code.....  
Adresse professionnelle .....

Nom du contrat ..... N°.....

Souscripteur<sup>(2)</sup>

Co-Souscripteur<sup>(3)</sup>

Nom de naissance .....	Nom de naissance .....
Nom d'usage .....	Nom d'usage .....
Prénom(s) d'état civil <sup>(4)</sup> .....	Prénom(s) d'état civil <sup>(4)</sup> .....
.....	.....
Prénom d'usage .....	Prénom d'usage .....
Date de naissance ___/___/_____	Date de naissance ___/___/_____
Commune de naissance <sup>(5)</sup> .....	Commune de naissance <sup>(5)</sup> .....
.....	.....
Département de naissance ___ __	Département de naissance ___ __
Pays de naissance .....	Pays de naissance .....

Par défaut, les règles applicables aux unités de compte, décrites aux dispositions générales des produits, s'appliquent.  
Les articles suivants précisent les caractéristiques propres à cette unité de compte structurée.

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Profil de risque <sup>(6)</sup>	Frais de gestion max (%)	Catégorie
FR0013300688	Oddo BHF Haut Rendement 2025 CR-EUR	FCP	Oddo BHF AM www.am.oddo-bhf.com	EUR	Pas d'indice de référence	3	1,25	Obligation Terme Fixe

## 1. Points particuliers concernant l'Unité de Compte Oddo BHF Haut Rendement 2025 CR-EUR - FR0013300688

L'attention du Souscripteur<sup>(2)</sup> est attirée sur le fait que l'option d'arbitrage automatique Investissement progressif et les versements programmés ne peuvent pas être sélectionnés pour cette Unité de Compte. De même, l'option d'Arbitrage automatique Réallocation automatique sur la base d'une répartition fixée par le Souscripteur<sup>(2)</sup> ne pourra plus être sélectionnée.

Sous réserve d'un agrément de l'AMF, à l'horizon 2025 (ou antérieurement à cet horizon à la demande de la société de gestion), le fonds optera pour une nouvelle stratégie d'investissement ou fera l'objet d'une dissolution ou d'une fusion avec un autre OPCVM.

En cas de dissolution de l'Unité de Compte le 31/12/2025, les montants présents sur le support seront investis sur une Unité de Compte monétaire choisie par l'Assureur. Le Souscripteur<sup>(2)</sup> aura la possibilité ensuite de réaliser un arbitrage sans frais du montant atteint sur l'Unité de Compte monétaire vers les Unités de Compte de son choix.

Les particularités de fonctionnement et les objectifs de ce support ont été présentés au Souscripteur<sup>(2)</sup> lors de la remise du DICI (*Document d'Informations Clés pour l'Investisseur*) du fonds Oddo BHF Haut Rendement 2025 CR-EUR - FR0013300688.

<sup>(1)</sup> Notice pour les contrats collectifs. <sup>(2)</sup> Adhérent(s) pour les contrats collectifs. <sup>(3)</sup> Co-adhérent pour les contrats collectifs. <sup>(4)</sup> Exhaustivité par ordre d'état civil et séparés par une virgule. <sup>(5)</sup> Précisez l'arrondissement de naissance si Paris, Lyon, Marseille (exemple : Paris 15ème). <sup>(6)</sup> Les fonds éligibles pour les souscripteurs de + de 80 ans ont un profil de risque de 1 à 4, et pour les souscripteurs dont la résidence principale est hors de France de 1 à 6.

## Ex. 1 : Swiss Life Assurance et Patrimoine – Ex. 2 : Conseiller – Ex. 3 : Souscripteur<sup>(2)</sup>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non-traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « gouvernance et qualité de la donnée » - 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du médecin-conseil - 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect.

SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret  
SA au capital social de 169 036 086,38 € - Entreprise régie par le code des assurances - 341 785 632 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

## 2. Nature de l'unité de compte et risques y afférents

- Cette unité de compte est un **instrument financier non garanti en capital**. Comme les placements directs en obligations, elle fait donc courir un risque de perte en capital.
- **La durée minimale d'investissement conseillée au 01/01/2018 sur cette Unité de Compte est de 8 ans.**
- **Le fonds sera fermé à la souscription le 30 septembre 2019 à 11h15.**
- **Le fonds sera soumis à des frais de sortie acquis à l'OPCVM de 1% jusqu'au 30/09/2019.**

Fait à .....  
Le .....

Signature(s) du (des) souscripteur(s)<sup>(2)</sup> précédée(s)  
de la mention manuscrite « Lu et approuvé »